De: Xxxxxxx Xxxxxxxx [mailto: XXXXXXXXXXXXXXXXXXfr]

Envoyé: lundi 18 février 2008 12:58

À: Next-up: Contact

Objet: EHS/ recours administratif

... / ... , le Comité médical de Xxxxxx m'a refusé un Congé de Longue Maladie pour EHS. Motif officieux: mon cas ne rentrait pas dans les "cases" prévues - mon dossier était pourtant constitué de 3 certificats médicaux établis par des médecins relevant de spécialités différentes, dont un neurologue: ces 3 certificats déclaraient mon EHS en en donnant les symptômes, déclarés comme invalidants, ce qui correspond strictement à la réalité.

.../... le même Comité médical m'accorde un CLM de 6 mois pour les raisons suivantes:

- dépression endogène (sic!)
- phobies et conduites contra-phobiques me contraignant à ne pas quitter mon domicile
- forte EHS (tout de même!).

Dans un arrêté en date du xx/xx/2008, le Ministère de l'Education nationale et . . . / . . . m'octroie un Congé de Longue Maladie non imputable au service.

Or, c'est ce "non imputable au service" que je conteste.

Mon EHS est bien apparue dans l'exercice de mes fonctions à XXX Xxxxxx, càd un établissement universitaire fortement pollué en ondes EM (serveurs d'ordinateurs hyperpuissants, PC WiFi dans toutes les salles, 20 DECT professionnels très douloureux, système WIFI avec des bornes partout, téléphones portables des collègues et des étudiants, transformateur EDF à l'entrée...). J'ai commencé à ressentir des symptômes au bout de 10 mois, soit en xxxxxx 200x. Avant, je n'étais pas EHS.

Aujourd'hui, j'ai 46 ans et ne travaillerai plus jamais. Je ne peux plus entrer nulle part, ni dans les magasins, ni... chez les médecins, et il m'arrive de ne pas pouvoir finir mon marché... que je fais pourtant à 8H30, soit avant l'arrivée de la foule... à cause des portables.

Est-ce qu'un association comme la vôtre (ou le Criirem ou le Priartem...?) peut m'aider? Il me reste un peu plus d'un mois pour former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Xxxxx. Connaissez-vous des avocats qui seraient prêts à et capables de faire reconnaître par une Cour le lien entre mon handicap et l'environnement pollué de mon ex-lieu de travail?

Mon cas ne pourrait-il être défendu conjointement avec d'autres cas semblables?

Si non, comment prendre date tout simplement? Je veux dire, envoyer une lettre avec AR à mon Ministre de Tutelle, par voie hiérarchique, en disant que je suis prête à me porter à leur bon souvenir, le jour où l'EHS sera reconnue en France. (Ma santé est trop critique et mon état nerveux trop fragile pour que j'envisage de me lancer toute seule dans une procédure - je suis également fortement intoxiquée au mercure médical... cela va de soi!).

Comme je vous l'ai dit déjà, je suis tout à fait disposée à vous aider financièrement.

Bien à vous. Xxxxxx Xxxxxx